

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

**CIRCULAIRE
19 octobre, 2011**

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ
Open Range Energy Corp. (ONR)
Plan d'arrangement**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Open Range Energy Corp. (« Open Range ») a annoncé le 11 octobre 2011 une mise à jour de la réorganisation corporative proposée précédemment (« l'Arrangement »). Cette dernière résultera en la conversion de Poseidon Concepts, une filiale en propriété exclusive de Open Range, en une société de service énergétique cotée en bourse versant des dividendes, qui se nommera « Poseidon Concepts Corp. » (« Poseidon »). Par conséquent, Open Range formera une nouvelle entité légale qui continuera de croître en tant qu'autre société cotée en bourse et qui se nommera Open Range Energy Corp. (« Nouveau Open Range »). Suite à l'Arrangement, les actionnaires de Open Range recevront une action ordinaire du Nouveau Open Range et 0,8839 actions ordinaires de Poseidon, pour chaque action ordinaire de Open Range détenue.

Une assemblée extraordinaire des actionnaires de Open Range aura lieu le 31 octobre 2011, et l'Arrangement devrait être complété le 1^{er} novembre 2011. L'Arrangement doit être approuvé par 66 2/3% des actionnaires dont les votes seront exprimés lors de l'assemblée extraordinaire, et il est également sujet à l'approbation de toutes les autorités réglementaires nécessaires.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service aux membres de la CDCC.

Brian Gelfand
Vice-président, Relations institutionnelles et Opérations de marché

Circulaire no.: 161-2011